REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA REUNION

Avis de publicité
n° 02/2026
Appel a candidatures pour l'exploitation d'emplacements pour la manifestation : « SAINTE-MARIE EN LUMIÈRE »
16/05/2026

La ville de Sainte-Marie lance un appel à candidatures en vue de l'exploitation d'emplacements pour la première édition de « Sainte-Marie en lumière », qui se tiendra le samedi 16 mai 2026 de 14h00 à 22h00, sur la place du marché forain de Beauséjour.

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation **:**

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion

Fondement juridique

L'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

Objet : La ville de Sainte-Marie envisage de mettre à disposition 30 emplacements sur la place du marché forain de Beauséjour au profit d'opérateurs économiques exerçant dans le domaine de la restauration rapide (food-truck) et dans diverses activités commerciales (artisanat, divertissement, épicerie fine, vente d'accessoire et de bijoux…)

Lieu : Place du marché forain de Beauséjour, avenue du Beau Pays.

Forme juridique : Convention d'AOT du domaine public non constitutive de droits réels.

Conditions générales d'attribution du titre temporaire

Les autorisations sont précaires et révocables, et doivent respecter la règlementation sanitaire et commerciale en vigueur.

La redevance relative à l'occupation du domaine public est fixée par délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2024. Elle est calculée en fonction de la surface occupée, la durée de l'occupation et la nature de l'activité exercée :

- Commerce alimentaire et non alimentaire : 6 € / m² / jour
- Emplacement pour véhicules aménagés : 25,14 € /jour/véhicule

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion
Service Economique
Tél : 0262 80 02 35
31, rue du centre – local n°4 Beauséjour – 97438 SAINTEMARIE

Dossier de candidature pour participer :

Tout candidat à un emplacement devra obligatoirement fournir l'ensemble des documents suivants :

- Le dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dûment complété
- Un extrait d'inscription au registre du commerce SIRET /Kbis (- de 3 mois) ou une carte d'affiliation à la sécurité sociale AMEXA / Agriculteur ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif d'adresse (- de 3 mois) ;
- Le descriptif du projet économique précisant la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol etc.).

Dossier de candidature pour la partie restauration :

Tout candidat à un emplacement devra obligatoirement fournir l'ensemble des documents correspondant à sa situation :

- Un justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- Une attestation de formation hygiène alimentaire (HACCP) ;
- Un certificat de conformité électrique (pour les véhicules uniquement) ;
- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois.

Les critères de sélection :

- Qualité et originalité des produits proposés
- Respect des normes sanitaires et environnemental
- Capacité à assurer la sécurité et la propreté du site

L'appréciation des candidatures se fera de manière comparative et motivée.

Les conditions d'occupation du domaine public communal sont les suivantes :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la commune de Sainte-Marie ;
- La redevance relative à l'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2024.

Les candidats doivent remettre son dossier auprès de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion – Service économique par courrier ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA REUNION

Direction du développement économique de l'emploi et de l'insertion
31, rue du Centre – Local 4 Beauséjour
97438 Sainte-Marie
0262.80.02.35 ou 0262.80.02.36

Adresse électronique : nmadeleine@ville-saintemarie.re ou serviceeconomique@ville-saintemarie.re

Date limite de dépôt des dossiers *: 10 mai 2026*
Durée de la publicité : *04/05/2026 au 11 mai 2026*

Redevance : L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'une publication sur le site internet www.ville-saintemarie.re à compter du 04/05/2026.